

**DEPARTEMENT DU GERS
ARRONDISSEMENT DE CONDOM
COMMUNE DE 32100 CONDOM**

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL

-----o-----
SEANCE ORDINAIRE DU 15 MARS 2018
-----o-----

L'an deux mille dix-huit, le quinze mars à 19 heures, le CONSEIL MUNICIPAL, légalement convoqué, composé de 29 membres en exercice, s'est assemblé au lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur Gérard DUBRAC, Maire.

SECRETARE : Mme Vanessa MARTIAL

Date de la convocation : 9 Mars 2018	Présents : 16	Ayant donné procuration : 9	Votants : 25
Nombre de membres en exercice : 29			

Présents	Absents/Excusés	ont donné procuration à	Votants
M. Gérard DUBRAC			1
Mme Marie-Paule GARCIA			1
M. Philippe BEYRIES			1
	Mme Cécile LAURENT	Mme Frédérique TURRO	1
	M. Thierry SACRÉ	M. Laurent BOLZACCHINI	1
	Mme Marie-Claude MONTANE-SEAILLES	Mme Marie-Paule GARCIA	1
M. Alexandre CARDONA			1
Mme Frédérique TURRO			1
M. Laurent BOLZACCHINI			1
	Mme Atika OUADDANE		0
Mme Marie SONNINO			1
	M. Roël VAN ZUMMEREN		0
Mme Vanessa MARTIAL			1
M. Didier CHATILLON			1
	Mme Rose-Marie MARCHAL	M. Serge COTRET	0
	M. Alexandre BAUDOUIN		1
	Mme Corinne BARREILLE		0
			1
M. Serge COTRET	Mme Lydia NOUAILLES	M. Alexandre CARDONA	1
			1
M. Patrick GOUZENES			1
Mme Marie-Andrée DUCASSE	M. Didier HURABIELLE	M. Philippe BEYRIES	1
			1
Mme Dominique LABORDE	Mme Françoise MARTINEZ	M. Éric LANXADE	1
			1
M. Alain PINSON	Mme Hélène DELPECH	M. Jean-François ROUSSE	1
			1
M. Jean-François ROUSSE	Mme Geneviève SABATHIER	M. Alain PINSON	1
			1
M. Éric LANXADE			1
16	13	9	25

Après la désignation du secrétaire de séance, le conseil municipal a pris les délibérations suivantes :

ADOPTION DU PROCÈS VERBAL DE LA SÉANCE DU 23 JANVIER 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

ADOpte le procès-verbal de la séance du conseil municipal du 23 Janvier 2018.

COMMUNICATION DES DÉCISIONS PRISES PAR DÉLÉGATION DU MAIRE

Le Conseil Municipal,

PREND ACTE de la communication des décisions prises par le Maire en application de la délégation qui lui a été donnée par le conseil municipal en vertu de l'article L2122-22 du code général des collectivités territoriales et des marchés publics attribués en application de la délégation du conseil municipal au Maire et des marchés attribués après visa de la commission d'appel d'offres.

MISE À DISPOSITION DE BUNGALOWS DU CAMPING ET PRINCIPE DE VENTE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE les termes et conditions de mise à disposition prévues des bungalows
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de mise à disposition jointe en annexe
APPROUVE le principe de cession des bungalows
DÉCIDE que les frais seront à la charge des acquéreurs
AUTORISE Monsieur le Maire à engager toutes les démarches préalables nécessaires

PRINCIPE DE CESSIION DE LA MAISON 12 BOULEVARD PASTEUR

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**,

APPROUVE le principe de cette cession de la maison 12 Boulevard Pasteur, la proposition d'achat faite par Madame Nadine BON, de la maison située sur la parcelle AR 262 ET 263, d'une superficie respectivement de 372 m² et 580 m² au prix de 55 000€.
DÉCIDE que les frais seront à la charge des acquéreurs
AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à engager toutes les démarches préalables nécessaires.

CESSION ANCIENNE ÉCOLE DE GRAZIMIS

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 20 voix POUR et 6 voix CONTRES (Mr PINSON, Mr ROUS, Mr LANXADE, Mme MARTINEZ, Mme DELPECH, Mme SABATHIER)

APPROUVE la cession à Monsieur Peter CLARKE de la parcelle A 631 sise au Hameau de Grazimis, pour une superficie d'environ 1 153 m², moyennant la somme de 45 000 euros,

DONNE POUVOIR à Monsieur le Maire, ou son représentant, afin de poursuivre l'exécution de la présente délibération et notamment signer l'acte notarié, l'acquéreur prenant à sa charge l'ensemble des frais annexes.

TARIFS D'OCCUPATION POUR LES DÉBITS DE BOISSONS À L'OCCASION DES BANDAS 2018

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité par 24 voix POUR et 2 ABSTENTIONS (Mr PINSON, Mme SABATHIER)

FIXE les tarifs 2018 de la redevance d'occupation du domaine public pour les débits de boissons permanents et temporaires à l'occasion des Bandas comme suit

- Licence IV 500 € par jour et 250 € par ½ journée
- Licence III 250 € par jour et 125 € par ½ journée

DÉPOSE D'UNE LIGNE ÉLECTRIQUE BASSE TENSION – LIEU DIT TERREBLANCHE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité

AUTORISE la dépose de la ligne électrique telle que présentée sur le plan par ENEDIS

SUBVENTION AFFECTÉE À L'ASSOCIATION CITRUS DANS LE CADRE DU CHANTIER INTERNATIONAL

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'unanimité,

APPROUVE la convention de partenariat entre la Commune et l'association CITRUS telle que portée en annexe

AUTORISE Monsieur le Maire, ou son représentant, à signer la convention de partenariat entre la Commune et l'association CITRUS ;

DECIDE de l'attribution d'une subvention affectée de 3 500 € à l'Association CITRUS ;

INSCRIT des crédits au budget primitif de l'exercice 2018.

INDEMNISATION DES STAGIAIRES

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré à l'**unanimité**,

ACCORDE aux étudiants stagiaires, pour des stages de deux mois et plus, une gratification d'un montant égal à 15 % du plafond horaire de la Sécurité sociale au taux de 3,75 par heure de stage.

DECIDE que cette gratification sera versée mensuellement.

DECIDE que le taux horaire sera indexé au plafond horaire de la Sécurité sociale.

AUGMENTATION DU TEMPS DE TRAVAIL D'UN ADJOINT TECHNIQUE

Le Conseil Municipal,
Après en avoir délibéré, à l'**unanimité**

DECIDE d'augmenter le temps de travail d'un agent d'entretien du service scolaire entretien des bâtiments dans les conditions précitées ;

DECIDE de modifier le tableau des effectifs en conséquence ;

DECIDE d'inscrire les crédits nécessaires au budget 2018.

Le Maire,

Gerard DUBRAC

